

Votre interlocuteur :

 : 04 75 35 68 10

 :

Votre référence :

Objet :

**ARRETE DE MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.523-1 et L.523-5,
Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté du 26 juin 2023 fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,
Vu le rectificatif du 29 juin 2023 à l'arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,
Vu la demande de Madame THOMAS BILLOT Magali, en date du 20 juillet 2023, de réinscription sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée ainsi que suit :

Nom – Prénom – Collectivité/Etablissement	Situation	Date de début de situation	Date de fin de situation
BARRALON David Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
BAYLE Laurent Mairie de Viviers	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
BESSON-ROURE Teddy SYDEO – Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/12/2022	30/11/2024
BLONDE Nicole Mairie de Vernon	1 ^{ère} inscription	01/12/2022	30/11/2024
CHOPARD Florence Ardèche-Habitat – Privas	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025

COLANGE Christine Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
CROZE Thierry CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
EVESQUE Bernard Mairie de Lagorce	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
FARGIER née SAGOT Valérie Ardèche-Habitat - Privas	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
GRAILLOT née ROUX Martine Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
GRAUX Julien Mairie de Thueyts	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
KNAP Christelle Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
MADEIRA-MARQUES Maria CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	01/12/2022	30/11/2024
MANCELLON Eddy CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
MARCY Philippe SICTOBA - Beaulieu	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
MOINE Michaël CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
NOUET Jérôme SICTOBA - Beaulieu	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
NUVOLINI Nathalie CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
PENEL Frédéric ARCHE Agglo – Mauves	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
PETIT née SETIAN Delphine Mairie de Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
PLÔ Max Mairie de Lagorce	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
PONSON Valérie CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
RIFFARD Patrice CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
ROUCHON née DUMAS Laurence Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
SOUTEYRAT Claude Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
STAATH Romain CDC Ardèche Rhône Coiron – Cruas	1 ^{ère} inscription	22/12/2021	21/12/2023
TEYSSEIRE David Mairie de Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
THOMAS-BILLOT née GESSE Magali Mairie de St Sernin	3 ^{ème} année d'inscription	22/10/2023	21/10/2024

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable pour une durée de deux ans. Elle peut être renouvelée une troisième année et une quatrième année sous réserve que le lauréat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le délai d'un mois avant le terme de la deuxième année d'inscription et avant le terme de la troisième année d'inscription.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale (Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cédex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa notification et sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière, adressé à toutes les collectivités territoriales et établissements territoriaux de l'Ardèche, publié sur le site internet du Centre de Gestion (www.cdg07.com) et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Lachapelle sous Aubenas, le 13 octobre 2023

**Le Président,
Mairie de Largentière,**

